



17 000 signatures contre les brevets sur les semences



Maïs, brocolis et tomates doivent rester non brevetables.

Illustration : No-Patents-on-seeds

Le 12 décembre dernier, les représentants de biorespect, Swissaid, Public Eye et ProSpecieRara ont remis une pétition à la Conseillère fédérale Karin Keller-Suter. Signée par 240 000 personnes de toute l'Europe, dont 17 000 en Suisse, cette pétition demande l'interdiction du dépôt de brevets sur des plantes ou des animaux issus de la sélection conventionnelle.

Hauts de deux mètres, devant le Palais fédéral, des tomates, des brocolis, de l'orge et du maïs « criants » ont symbolisé la situation intolérable en matière de brevetage des végétaux. En effet, et malgré l'interdiction du dépôt de brevets sur des cultivars et des animaux de sélection conventionnelle, le nombre de brevets décernés par l'Office européen des brevets (OEB) sur les semences sélectionnées de manière conventionnelle ne cesse de grandir. En compagnie de trois autres organisations suisses, dans le cadre de la coalition « No Patents on Seeds » et avec le soutien de plus de 70 associations représentant 230 000 cosignataires de 18 pays, biorespect vient de demander aux gouvernements européens, d'agir contre cet abus manifeste du droit des brevets.

Interdiction contournée Une réunion des 39 Etats contractants, dont la Suisse, est prévue en vue de la prise de mesures efficaces contre le dépôt de brevets sur les plantes et les animaux. Il existe bien une décision de principe de la Grande Chambre des recours de l'Office européen des brevets (OEB) datant de 2020, stipulant que les plantes et les animaux issus de procédés de sélection biologique ne sont pas brevetables. Mais l'insécurité juridique persiste, aujourd'hui encore : particulièrement ingénieux, des avocats en matière de brevets trouvent en effet régulièrement des moyens de contourner cette interdiction. L'adoption d'une directive politique claire et incontournable s'impose donc. Les brevets portant sur des procédés basés sur le croisement, la sélection ou les mutations aléatoires doivent être exclus, tout comme l'extension des brevets sur le génie génétique aux plantes et aux animaux obtenus de manière conventionnelle.

« **Une interdiction de fait pour la sélection végétale** » Tout récemment encore, l'OEB a rejeté des oppositions à des brevets sur l'orge de brasserie et sur la bière, qui ont été déposés par la société Carlsberg. D'autres brevets ont encore été accordés sur le maïs, les tomates et les laitues. Des entreprises comme Syngenta déposent même des brevets pour des milliers de variantes génétiques existant à l'état naturel en vue de



Point de vue

Il y a 21 ans, souhaitant participer à une mission passionnante, j'ai pris la direction de biorespect. Mais cela s'est avéré un véritable plongeon dans l'eau froide : j'ai immédiatement été confrontée au réel, car le débat national sur une nouvelle loi très sujette à caution était déjà sur le tapis et il n'était pas question de passer beaucoup de temps à se former.

De nos jours, si les procédures au sein du secrétariat de biorespect sont maintenant bien rodées, elles n'en constituent pas moins un défi permanent. Nous avons en effet assez de sujets exigeant une attitude critique de notre part. Qu'il s'agisse de l'édition génomique chez les végétaux, les animaux et les humains ou de la médecine de la reproduction, biorespect est toujours la première adresse que l'on contacte lorsqu'il s'agit d'évaluer les risques d'un nouveau développement technologique.

Après de nombreuses années passées à travailler pour biorespect, j'en confie la direction à de nouvelles mains dès le mois d'avril. L'engagement des membres du comité de biorespect sera un garant fiable de la continuité thématique. Pour ma part, je resterai membre du comité de biorespect et continuerai donc à suivre et à accompagner les développements du génie génétique. Un grand merci à vous toutes et tous pour votre soutien de longue date, qui nous permet de jouer notre rôle d'observatoire critique.

**Pascale Steck, Biologiste et
secrétaire générale de biorespect**



Invitation à l'assemblée générale

L'année passée a été fortement impactée par le débat parlementaire sur le don d'ovocytes. En outre, la Fazit-Werkhalle où se trouve le bureau de biorespect a subi des transformations. Nous avons donc dû très vite évacuer notre bureau, qui ne sera en principe de nouveau disponible qu'à partir de mars.

Divers thèmes liés au génie génétique dans l'agriculture ont également beaucoup occupé biorespect. Même si le moratoire sur les cultures a de nouveau été prolongé, le débat sur l'utilisation de nouvelles méthodes de génie génétique devrait bientôt reprendre, en Suisse aussi.

Avez-vous envie d'en savoir plus sur les autres sujets qui nous occuperont cette année ? Si c'est le cas, sachez que nous vous invitons cordialement à prendre part à notre assemblée générale, qui se déroulera le

**vendredi 21 avril 2023
de 19 à 20 heures**

au siège du secrétariat, au premier étage de la Fazit-Werkhalle, Murbacherstrasse 34, à Bâle.
(Tramway 1 ou 11, de la gare CFF jusqu'à l'arrêt Voltaplatz)

Ordre du jour

- Rapport annuel 2022
- Comptes 2022
- Élections du comité et de l'organe de révision
- Aperçu des activités 2023
- Divers

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de nous annoncer votre participation, soit par téléphone au n° 061 692 01 01, soit par courriel à info@biorespect.ch.



Les représentants de biorespect, Swissaid, ProSpecieRara et Public Eye remettant les signatures à Berne par un froid glacial. Illustration : No-Patents-on-seeds

les protéger à titre de propriété intellectuelle. L'utilisation de ces variantes génétiques est revendiquée pour protéger la sélection ainsi que pour les cultivars obtenus à partir de ces variantes. « No Patents on Seeds » met en garde contre une interdiction de fait de la sélection végétale traditionnelle.

Il est clair, pour biorespect aussi, que le brevetage des ressources génétiques entrave considérablement l'innovation. Pour que la diversité agricole puisse être préservée et continuellement renouvelée, le libre accès aux semences et au matériel de multiplication doit rester un principe de base.

Sommet sur l'édition génomique

Du 6 au 8 mars 2023, des représentants scientifiques se réuniront pour le 3e sommet international sur l'édition du génome humain. Il se déroulera en ligne et est organisé en collaboration avec la Royal Society et l'Academy of Medical Sciences du Royaume-Uni, de même que d'autres académies scientifiques internationales. L'Institut Francis Crick de Londres accueillera des experts de premier plan pour examiner les risques et les avantages potentiels des technologies d'édition du génome et aborder les grandes questions éthiques et sociétales liées aux progrès de cette recherche et de ses applications chez l'homme. La plupart des chercheurs considèrent encore l'intervention dans la lignée germinale humaine comme étant irresponsable.

Néanmoins, pour les observateurs critiques tels biorespect, il est clair depuis longtemps que la probabilité de conclusion, à Londres, d'un moratoire international sur ce sujet est une nouvelle fois très faible.

S'appuyant sur les réunions précédentes de Washington (2015) et de Hongkong (2018), la réunion de Londres poursuivra le dialogue mondial sur l'édition génomique humaine. Parmi les principaux thèmes de discussion figurent l'avancement des essais cliniques et des outils d'édition génomique tels que CRISPR/Cas9, de même que les considérations sociales, éthiques et d'accessibilité que ces développements scientifiques impliquent.